



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire de la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 16 mai 2023, à 13 h 30.

ADOPTION DE LA POLITIQUE ET PRIORITÉS GLOBALES EN MATIÈRE DE PERFECTIONNEMENTS ET DE SABBATIQUES POUR 2024-2025

CONSIDÉRANT l'article 71 (2) (e) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT l'article 14 de la convention collective 2018-2022 intervenue avec le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR, plus particulièrement l'article 14.13;

CONSIDÉRANT la Politique et priorités globales en matière de sabbatiques et de perfectionnements pour 2023-2024;

CONSIDÉRANT la consultation menée par les vice-recteurs académiques, entre décembre 2022 et avril 2023, auprès de tous les directeurs de départements, par l'intermédiaire du Décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP);

CONSIDÉRANT les explications des vice-recteurs académiques;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'adopter la Politique et priorités globales en matière de sabbatiques et de perfectionnements pour 2024-2025, telle qu'elle se lit en annexe à la présente résolution.

[ANNEXE 2023-CE646-04.03.09-R6190](#)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général